

/VS

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 89-263 du 24 Juillet 1989

portant nomination du Camarade Jonas
GBOGBOHOUNDADA en qualité d'Ambassadeur
Extraordinaire et Plénipotentiaire de
la République Populaire du Bénin auprès
de la République du Sénégal

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU L'ordonnance N°77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et
les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU le décret N°88-315 du 29 Juillet 1988 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

VU le décret N° 84-506 du 17 Décembre 1984 portant attributions,
organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etran-
gères et de la Coopération,

Sur décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la
Révolution Populaire du Bénin,

Le Conseil Exécutif National entendu

DECRETE :

Article 1er.- Le Camarade Jonas GBOGBOHOUNDADA, Ambassadeur Extra-
ordinaire et Plénipotentiaire de la République Populaire du Bénin
près la République de Côte-d'Ivoire, est nommé Ambassadeur Extra-
ordinaire et Plénipotentiaire auprès de la République de la Républi-
que du Sénégal.

.... /

Article 2.- Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet à la date de prise de fonction de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 24 Juillet 1989

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopé-
ration,

Le Ministre des Finances,


Ousmane BATOKO
Ministre intérimaire


Didier DASSI

Ampliations : PR 6 SA/CC 4 CP/ANR 4 CPC 2 PPC 1 SGCEN 4 SPD 2
MAEC 4 MFE 4 Ambassade-Bénin 1 Autres Ministères 14 CEAP 26
Intéressé 1 DPE au MTAS 2 DLC-DPE-INSAE-BCP 8 DB-DCOF-DSDV-DI-
DTCP 10 CEAP 6 GCONB-DCCT 2 IGE 3 UNB-FASJEP-ENA 3 BN-DAN 2 JORPB 1.